

POLITIQUE AGRICOLE 2030+

L'exploitation au centre du système imaginé par l'Union suisse des paysans

L'USP a une proposition claire sur la manière dont les paiements directs devraient être organisés à l'avenir pour une véritable simplification. Voici comment s'articule la vision de la faitière.

«Nous avons voulu mettre à profit le temps qui nous sépare de la PA30+ pour élaborer nos propres idées et faire des propositions concrètes», explique Michelle Schenk-Wyss, responsable de la division Économie agricole de l'Union suisse des paysans (USP). Le résultat est visible sur le graphique qui montre comment l'USP imagine le système des paiements directs à l'avenir.

Cercles au lieu de piliers

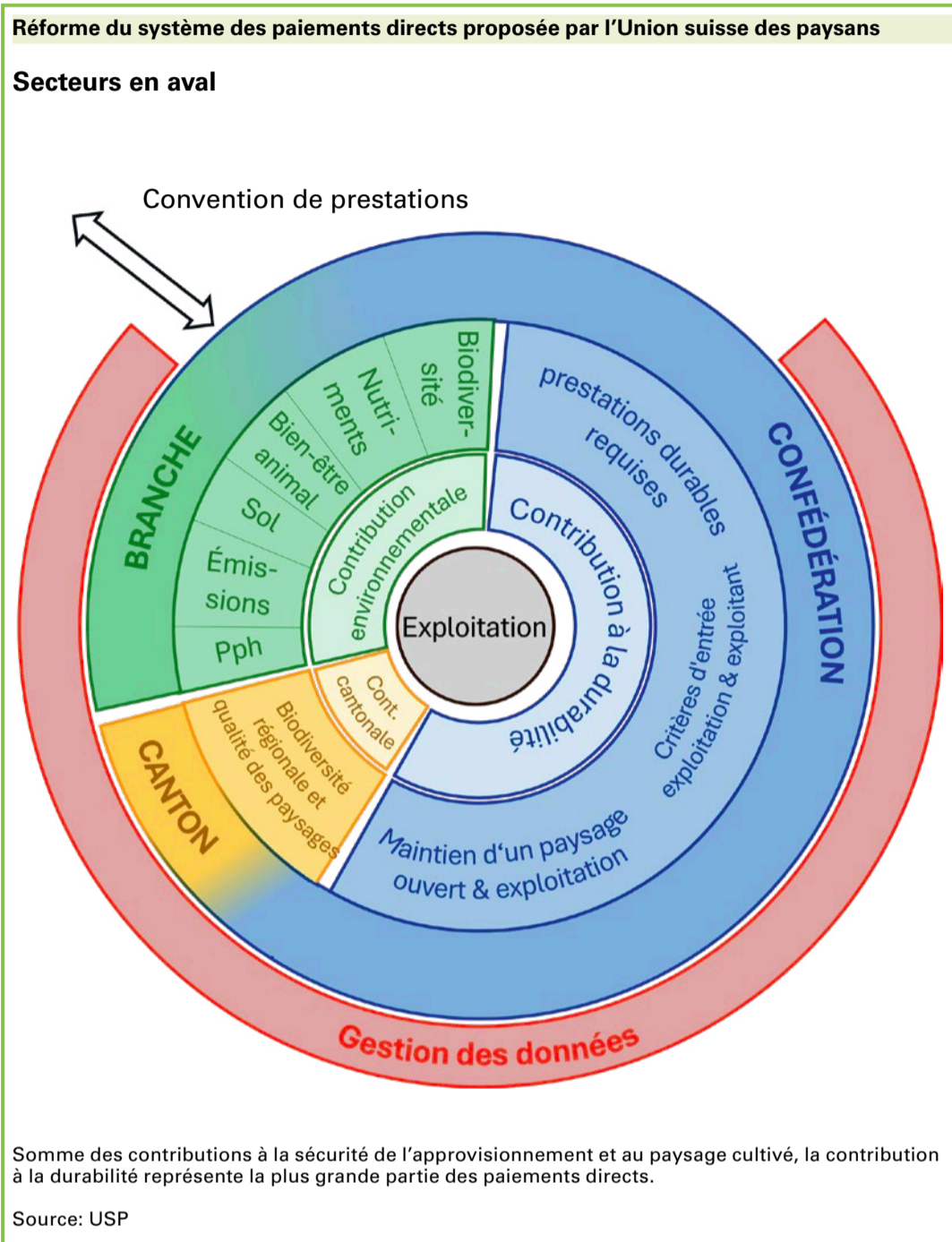
Contrairement à la Confédération, qui représente le système des contributions par un édifice à piliers, avec les PER comme fondation et la Constitution fédérale en guise de toit, l'USP place l'exploitation au centre. «Le graphique ne présente que les paiements directs, sans les mesures d'amélioration structurelle ou les domaines du marché par exemple», explique Michelle Schenk-Wyss. Mais les paiements directs sont aujourd'hui la plus grande source de charges administratives, fait-elle remarquer, même s'il est essentiel d'agir sur le marché pour améliorer la situation économique.

Dans son propre modèle, l'USP veut conserver ce qui fonctionne bien pour les paiements directs et adapter le reste de manière à alléger la charge administrative des familles paysannes.

Durable plutôt qu'écologique

La plus grande partie des paiements directs (partie bleue du graphique) doit en principe être maintenue sans changement. «La contribution à la durabilité» est la somme des contributions actuelles à la sécurité de l'approvisionnement et au paysage cultivé», explique Michelle Schenk-Wyss. Pour cette contribution, les agriculteurs doivent saisir une seule fois leurs données structurelles, afin de pouvoir par exemple obtenir des contributions pour les difficultés de production ou les terrains en pente. «Cette partie qui a un impact direct sur le revenu doit représenter 60% du total des paiements directs et assurer ainsi la stabilité financière.» Du point de vue de la terminologie, l'USP propose de renommer les PER «prestations durables requises». «Le mot durabilité se justifie ici, car les PER couvriront à l'avenir la dimension sociale en plus de l'écologie et du bien-être animal grâce à l'assurance obligatoire pour les conjoints», remarque Michelle Schenk-Wyss.

Selon l'USP, les contributions pour la mise en réseau et la qualité du paysage doivent être utiles au niveau régional et donc relever de la souveraineté des Cantons (en jaune sur le



graphique). La Confédération prévoit de fusionner les deux contributions en 2028 pour en faire une contribution à la biodiversité régionale et à la qualité du paysage.

Le plus grand besoin d'agir

Michelle Schenk-Wyss situe le plus grand besoin d'action – et le plus grand point sensible – dans les contributions actuelles au système de production: «Il y a toujours des changements à ce niveau, les prescriptions sont compliquées, la gestion doit souvent être adaptée et l'enregistrement correspondant est également très laborieux». Des mots clés (biodiversité, nutriments, bien-être animal, sol, émissions, produits phytosanitaires) sont notés dans le graphique. «Ces points nous semblent importants et c'est en cela que nous voulons fournir des prestations pour les

contributions», explique la spécialiste.

Contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, les prestations correspondantes devraient être élaborées plus étroitement avec les branches ou les organisations de producteurs. Le financement devrait toutefois continuer à être assuré par la Confédération.

«Nous imaginons des mesures plus petites, plus simples et plus compréhensibles, parmi lesquelles les chefs d'exploitation pourront choisir ce qui leur convient le mieux.» L'USP rejette les engagements sur plusieurs parcelles ou sur plusieurs années. Elle prône plutôt la possibilité de choisir par parcelle.

«Idéalement, l'inscription ne devrait se faire qu'en fin d'année, afin d'éviter les inscriptions anticipées et les annulations nécessaires en fonction du déroulement de l'année, par exemple en raison des condi-

tions météorologiques», ajoute Michelle Schenk-Wyss. L'USP a défini une «contribution environnementale» pour ce domaine. Cette dernière devrait représenter entre un quart et un tiers de l'ensemble des paiements directs.

La gestion des données, en rouge dans le graphique de l'USP, «doit devenir beaucoup plus simple qu'aujourd'hui», souligne Michelle Schenk-Wyss. Il s'agit d'utiliser au mieux les données déjà saisies, à condition que les chefs d'exploitation conservent la maîtrise de celles-ci et qu'il n'y ait pas d'automatismes.

Conventions d'objectifs

L'USP soutient la volonté de la Confédération de responsabiliser davantage à l'avenir le reste de la chaîne de valeur ajoutée, en plus de l'agriculture. Dans le graphique de la faitière des agriculteurs,

des conventions de prestations sont prévues avec les échelons en aval. «Nous n'en sommes pas encore là sur le plan du contenu mais il doit y avoir certains engagements clairs», déclare Michelle Schenk-Wyss.

Dans cette optique, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) travaille sur des conventions d'objectifs avec le commerce de détail. Les mesures précises ne sont toutefois pas encore connues. L'USP salue cette démarche mais l'agronome met aussi en avant les limites: «On ne peut pas dicter aux consommateurs ce qu'ils doivent acheter. Et les règles du marché, comme l'offre et la demande, doivent être prises en compte».

Se séparer du marché

L'USP se concentre certes sur les paiements directs, mais le marché est économiquement plus important, admet Michelle Schenk-Wyss. «Il faut toutefois séparer clairement le marché et les paiements directs», prévient-elle. La protection des frontières est un grand sujet – même sachant que, par exemple, les accords commerciaux internationaux limitent la marge de manœuvre.

L'Union suisse des paysans exige notamment plus de transparence de la part des transformateurs et des acheteurs. «Surtout en ce qui concerne l'origine», explique la responsable de la division Économie agricole. Pour les œufs par exemple, les clients du commerce de détail font généralement attention à la marchandise suisse. Mais dans les produits transformés, l'origine des œufs en tant qu'ingrédient n'est généralement pas indiquée ou est peu visible. «Nous voyons là un grand potentiel pour des achats en connaissance de cause de la part des consommateurs.» Les prix couvrant les coûts de production sont une tâche permanente pour l'USP qui s'y consacre en négociant, et pas seulement depuis les protestations du printemps.

L'USP n'a pas abordé plus en détail la question de la répartition des paiements directs dans un éventuel nouveau système. «L'objectif est de garantir autant que possible la stabilité financière pour tous les types d'exploitations.» Nous aimerions cependant mener dans un premier temps une discussion sur les étapes de simplification possibles et non pas déjà sur la manière dont les fonds pourraient être répartis par la suite.

Sinon, il y aurait un risque de bloquer tout le processus

Taxes refusées

Pour l'OFAG, les taxes d'incitation constituent une autre piste de simplification, par exemple en remplacement des contributions au système de production. Pour l'USP, cet instrument n'entre pas en ligne de compte. «Nous ne voyons pas comment cela pourrait contribuer à une simplification», justifie Michelle Schenk-Wyss. Elle doute que la proposition de l'OFAG soit réalisable politiquement: «Il est peu probable que notre Parlement approuve une approche qui donnerait à l'agriculture une liberté absolue dans l'application des produits

phytosanitaires et des éléments fertilisants, puisque leur utilisation ne serait plus pilotée que par les prix». Au final, on se retrouverait avec des taxes d'incitation en plus des PER et d'un Suisse-Bilanz stricts. De plus, des études auraient montré que de telles taxes devraient être très élevées – et donc représenter une charge financière importante – pour être efficaces. «Et on ne sait absolument pas comment la redistribution devrait se dérouler, et celle-ci entraînerait définitivement plus de dépenses pour la Confédération», conclut Michelle Schenk-Wyss.

JIL SCHULLER, BZ. TRADUCTION ET ADAPTATION LP

de la PA30+. «Nous demandons de la stabilité et non pas un transfert, surtout pas entre la montagne et la plaine», souligne Michelle Schenk-Wyss. L'idée de base d'un système de paiements directs à même d'apporter une simplification administrative est présentée ici, et il ne s'agit pas de définir quels types d'entreprises ou de sites devraient recevoir plus ou moins de soutien financier.

Déjà avant 2030

Les propositions de l'USP ont été discutées avec l'OFAG et présentées, par exemple, lors de la récente assemblée des délégués, explique Michelle Schenk-Wyss. L'USP est d'accord avec le Conseil fédéral et l'OFAG sur le fait que des simplifications doivent être mises en œuvre avant 2030.

JIL SCHULLER, BAUERNZEITUNG. TRADUCTION ET ADAPTATION LUDOVIC PILLONEL

Combiner les contributions en lien avec des objectifs et des mesures

En matière de simplification, l'Office fédéral de l'agriculture fonde de grands espoirs sur des contributions axées sur des objectifs plutôt que sur des mesures. Il collabore également avec l'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort (ASSAF), qui développe des indicateurs, explique Michelle Schenk-Wyss. «Nous sommes intéressés et nous pourrions tout à fait imaginer une telle voie», indique-t-elle. Toutefois, un système de ce type comporterait quelques risques. Ainsi, les exploitations pour lesquelles, par exemple, un niveau moins élevé de

biodiversité peut être atteint sur leurs surfaces pour des raisons de localisation, pourraient être désavantagées. «En cas d'orientation vers un objectif, l'agriculteur assume l'intégralité du risque», poursuit l'agronome. C'est pourquoi une combinaison est nécessaire: il doit toujours être possible de se faire rémunérer pour la mise en œuvre de mesures (par exemple la mise en place de petites structures). «L'ASSAF propose également quelques indicateurs qui fonctionnent ainsi», ajoute Michelle Schenk-Wyss.

JIL SCHULLER, BZ. TRADUCTION ET ADAPTATION LP



Michelle Schenk-Wyss est la responsable de la division Économie agricole de l'Union suisse des paysans.

COURANTS VAGABONDS Interview

«La fréquence des visites vétérinaires a pris l'ascenseur et les honoraires aussi»

Lors d'une assemblée réunissant des agriculteurs, PIERRE-YVES NICOLET, producteur laitier de la vallée des Ponts-de-Martel (NE), a diffusé un film témoignant des méfaits sur son bétail des courants électriques vagabonds. Il revient sur sa situation.

C'était en 2022, les images projetées montrant que ses animaux étaient en souffrance avaient ému l'assemblée. Par pudeur, de nature à ne pas se projeter sur le devant de la scène et pour ne pas envenimer les démarches en cours avec les distributeurs d'électricité ou autres propriétaires d'antennes de téléphonie mobile, Pierre-Yves Nicolet n'avait pas souhaité élargir l'information par voie de presse. Cependant, le reportage d'Agri du 15 novembre 2024 sur la thématique des courants vagabonds l'a incité à amener sa pierre à l'édifice, pensant que témoigner de ce qu'il vit au quotidien depuis de longues



Pierre-Yves Nicolet devant le transformateur de séparation.

J.-A. CHOFFET

années pourrait s'avérer utile pour d'autres paysans. Ses problèmes ont débuté il y a bientôt vingt ans et se sont amplifiés lors de la construction du nouveau rural en 2014.

Quel est l'état sanitaire de votre bétail?

Je constate que tant les vaches que les veaux ne sont jamais en pleine forme avec une absence d'immunité et un stress permanent. Le troupeau est enclin à attraper des maladies. La fréquence des visites vétérinaires a pris l'ascenseur et les honoraires aussi. Les

boiteries, les dermatites, les inflammations des pieds sont nombreuses ainsi que les mammites. L'infertilité est récurrente, je me suis résolu à utiliser un taureau. En moyenne, il faut sept saillies pour que l'une d'elles soit fécondante.

Qu'en est-il de la traite et de la productivité?

Je pense que le passage en salle de traite est le moment le plus désagréable pour mes vaches. Elles «bousent» trois fois en cinq minutes! Les 80% des laitières reçoivent à chaque passage une dose d'ocytocine pour qu'elles libèrent leur lait. Quant aux primipares, je tente de ne pas intervenir les premières semaines, mais quand elles n'ont plus que trois litres par traite, j'interviens. Nous avons évalué un manque de production avoisinant 35%. Avec 50 vaches, je devrais pouvoir livrer 100 000 kg de plus par an.

Qu'avez-vous entrepris pour juguler ces problèmes?

Les interventions sont diverses et multiples. Nous avons contrôlé toutes les mises à terre, installé un maximum de tuyaux plastiques, d'abreu-

voirs en béton, creusé une ceinture autour des bâtiments avec pose de cuivre, fait appel à des géobiologistes. Nous en avons reçu pas moins de 25, tous des spécialistes. Certains sont venus du Canada, de Russie, de France. Des sociétés publiques ou privées sont intervenues, tels que la SGK (Société suisse de protection contre la corrosion), le FKH (Contrôle des éléments internes à l'exploitation), Eurofins (Contrôle des fréquences électriques), l'Ofcom (Attribution des fréquences radio et télévision) et Indarco (Entreprise experte en protection cathodique). Un distributeur d'électricité a mis en place un transformateur de séparation près de la ferme permettant d'obtenir deux tensions différentes avec un seul câble d'alimentation. Manifestement, il ne s'agit pas de problèmes d'ondes mais d'une veine d'eau située entre 100 et 120 mètres de profondeur dont le cheminement traverse la maison.

Avez-vous une ébauche de solution?

Les entreprises de téléphonie mobile ont débranché, l'espace de quelques heures, les

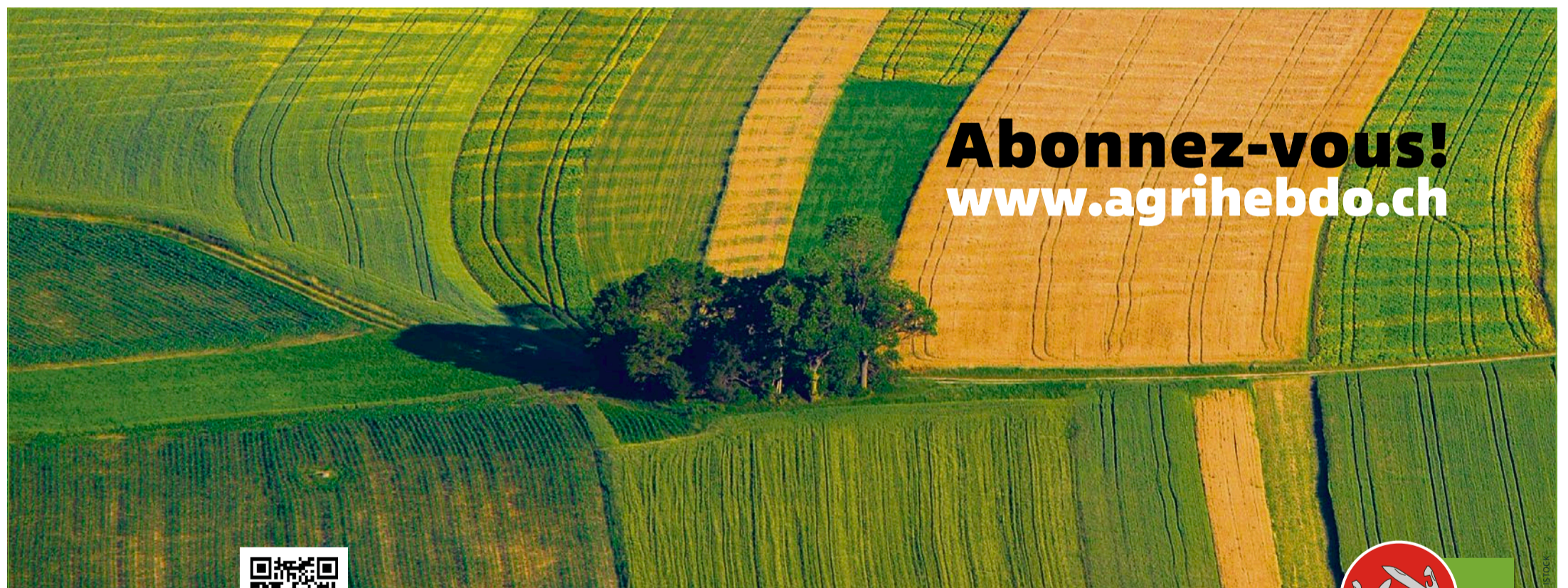
deux antennes relais situées aux Ponts-de-Martel, à un kilomètre. En salle de traite, l'effet a été immédiat. Chiffre officiel à l'appui, le débit de lait moyen par minute et par bête a passé de 1,6 kg le matin à 2,4 kg le soir et le temps total de traite de 1 h 28 à 49 minutes. Avec l'aide de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV), une rencontre est prévue avec ces puissants groupes mais c'est un peu le combat de David contre Goliath. Ce n'est pas gagné pour qu'ils renoncent aux antennes qui agissent sur la veine d'eau souterraine.

Des conseils ou des souhaits?

Le Conseil fédéral devrait donner plus de prérogatives à l'ESTI (Inspection fédérale des installations à courant fort) qui est l'autorité de surveillance et délivre les autorisations d'installer. J'espère que nous trouverons une fois une solution. Mon fils qui a une formation agricole est très motivé. Présentement, cette multiplication de problèmes agit comme un sérieux coup de frein.

PROPOS RECUEILLIS PAR JACQUES-ANDRÉ CHOFFET

PUBLICITÉ



Abonnez-vous!

www.agrihebdo.ch



Bulletin à envoyer au Journal Agri, CP 1080, 1001 lausanne, ou par mail à abonnements@agrihebdo.ch

Je m'abonne:

Nom
 Prénom
 Rue/N°
 NPA/Localité
 Téléphone
 E-mail
 Date
 Signature

Je désire offrir Agri à:

Nom
 Prénom
 Rue/N°
 NPA/Localité
 Téléphone
 E-mail

- | | | | |
|--------------------------|---|---|-------------------------|
| <input type="checkbox"/> |  +  | Papier + numérique
accès e-paper / archives dès 1999
+ <i>vosre cadeau</i> | 160.-
[1 an] |
| <input type="checkbox"/> |  +  | Papier + numérique
accès e-paper / archives dès 1999 | 85.-
[6 mois] |
| <input type="checkbox"/> |  | Numérique
accès e-paper / archives dès 1999 | 135.-
[1 an] |
| <input type="checkbox"/> |  | 12 éditions papier
Offre non renouvelable | 35.-
[3 mois] |

i Nous répondons à vos questions **021 613 06 46**
abonnements@agrihebdo.ch



Agri